

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs
Les membres du Comité Social et
Economique

Massy, le 4 décembre 2018

Objet : Convocation

Madame, Monsieur,

La 1^{ère} réunion du Comité Social et Economique (CSE) visant à la mise en place de l'instance se tiendra au siège de Massy :

**Le Lundi 10 Décembre 2018 à partir de 13h30
En Salle Lomé, Bâtiment AFRICA, RDC Bas**

Nous vous rappelons les informations suivantes :

1°- Seuls sont convoqués aux réunions du CSE et peuvent ainsi assister à ces séances les membres titulaires et les membres suppléants les remplaçant (sous réserve du 4°-)

2°- Conformément à l'article L 2315-30 du Code du travail et à l'article 3 de l'accord relatif au CSE de CA Consumer Finance du 19/06/18, l'ordre du jour des réunions du CSE est communiqué aux membres du comité, titulaires et suppléants. Cette transmission a seulement pour objet d'informer le suppléant de l'ordre du jour de la réunion de sorte que, le cas échéant, il puisse remplacer un élu titulaire empêché.

3°- Le remplacement des membres titulaires du CSE par un membre suppléant s'effectue dans les conditions définies à l'article L 2314-37 du Code du travail.

Dans ce cadre, il est rappelé, conformément à l'article 1^{er} de l'accord relatif au CSE de CA Consumer Finance du 19/06/18 qu'il appartient à chaque membre titulaire d'informer de son absence prévisible dès qu'il en a connaissance le suppléant de droit, le secrétaire du CSE ainsi que le Président du CSE ou son représentant, par tout moyen écrit.

Cette information s'opère directement ou à défaut par le biais d'un représentant de l'organisation syndicale (ou représentant de liste) ou d'un autre membre du CSE, par tout moyen écrit.

Le membre titulaire absent est ainsi remplacé par le suppléant pour toute la durée de la réunion dans le respect des dispositions légales en vigueur.

4°- Enfin, conformément à l'article 1^{er} de l'accord relatif au CSE de CA Consumer Finance du 19/06/18, chaque organisation syndicale (ayant obtenu au moins un membre élu titulaire et suppléant au CSE) peut désigner un membre suppléant élu du CSE pour assister au réunion du CSE en sa qualité de suppléant. La nomination de ce "suppléant dit volant" est à adresser à la Direction du Développement Humain et au secrétaire du CSE et précisant le ou les réunions auxquelles le suppléant participera.

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'Ordre du Jour.

Je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments distingués.



P/O Etienne EPITALON

**Le Directeur Général France,
Président du Comité d'Entreprise,
Olivier LE BADEZET**

Ordre du jour de la réunion du CSE
Du Lundi 10 Décembre 2018

1. Constitution du Bureau parmi les membres titulaires :

- Secrétaire
- Secrétaire Adjoint
- Trésorier
- Trésorier Adjoint

2. Représentant du CSE au Conseil d'Administration et aux assemblées générales

3. Constitution des commissions techniques du CSE *(dans le cadre des dispositions de l'article 17 de l'accord relatif au CSE de CA Consumer Finance du 19/06/18)*

- Commission économique
- Commission GPEC et NTIC
- Commission Santé et Prévoyance
- Activités sociales et Culturelles
- Commission de surveillance des comptes du CSE

Conformément à l'article 17 et l'annexe 1 de l'accord relatif au CSE de CA Consumer Finance du 19/06/18, un tableau visant la répartition pour chaque Commission techniques du CSE du nombre de membre par organisation syndicale est joint au présent ordre du jour.

4. Election des membres de la Commission QVT Nationale parmi les membres élus du CSE

Conformément à l'article 9 et l'annexe 1 de l'accord relatif au CSE de CA Consumer Finance du 19/06/18, un tableau visant la répartition pour la Commission QVT nationale du nombre de membre par organisation syndicale est joint au présent ordre du jour

5. Election des membres de la Commission QVT Régionale parmi les membres élus du CSE

- Commission QVT Ile-de-France
- Commission QVT Haut de France
- Commission QVT Autres Régions

Conformément à l'article 13 et l'annexe 1 de l'accord relatif au CSE de CA Consumer Finance du 19/06/18, un tableau visant la répartition pour chaque Commission QVT régionale du nombre de membre par organisation syndicale est joint au présent ordre du jour

6. Election du Référent en matière de harcèlement sexuel et sexiste (nouvel article L 2314-1 du projet de loi Avenir Professionnel) parmi les membres élus du CSE

7. Reddition des comptes par l'ancienne Secrétaire du CE et vote sur le sort donné à l'affectation de l'ensemble des biens, droits et obligations, créances et dettes du CE de CA CF prévue par le CE lors de la réunion exceptionnelle du 25/10/18
8. Remise de la documentation économique, juridique et financière sur l'entreprise
9. Projet de calendrier des réunions des instances élues



P/O Etienne EPITALON

**Le Directeur Général France,
Président du Comité d'Entreprise,
Olivier LE BADEZET**